

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 9 : une administration plus innovante	A9
Information géographique régionale	344

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 volet numérique, objectif NU1, signé le 23 février 2015,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 337 040 € TTC à l'URCPIE Pays de la Loire, soit 80% de la dépense subventionnable de 421 300 € TTC

AFFECTE

une autorisation de programme de 337 040 €

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'URCPIE pour la production des "portraits environnement de territoire" figurant en annexe 1

AUTORISE
la Présidente à signer ladite convention

AFFECTE
une autorisation de programme de 28 900 € pour la réalisation d'un guide technique et de contenus multimédias afin d'améliorer la qualité des adresses sur le territoire régional

APPROUVE
les termes de la convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et le groupe La Poste pour améliorer la qualité de l'adresse, figurant en annexe 2

AUTORISE
la Présidente à signer ladite convention

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs